L'observance d'un traitement

*L'**observance** (quelquefois appelée **compliance**) est définie en médecine humaine par « le respect par le patient des prescriptions de son médecin ». Ce terme regroupe donc à la fois les traitements médicamenteux (respect des doses, du rythme d'administration, de la voie d'administration, de la durée du traitement…), les règles d'hygiène ou de diététique et, éventuellement, la présence aux consultations de contrôle.*

En médecine vétérinaire, l'observance repose à la fois sur le propriétaire et sur l'animal, dont la coopération est parfois difficile à obtenir !

Pourquoi est-ce si difficile de respecter un traitement ?

Les propriétaires d'animaux ont parfois du mal à se conformer à la prescription et aux recommandations de leur vétérinaire, surtout pour les maladies chroniques et les affections de longue durée.

Les raisons du manque d'observance sont nombreuses : nombre de médicaments ou de prises journalières excessif, coût du traitement, effets indésirables gênants, chien ou chat peu coopératif, mauvaise compréhension du traitement, absence de suivi, manque de motivation du propriétaire…

Quelles peuvent être les conséquences d'un manque d'observance ?

Le non respect de la prescription entraîne plusieurs types de conséquence :

- A court terme, une seule erreur peut avoir des répercussions importantes sur la santé de l'animal. Imaginez par exemple que vous oubliiez, une fois, l'injection d'insuline de votre chien diabétique, ou que vous fassiez une erreur de dosage : il peut plonger dans le coma !
- A long terme, quelques petits oublis dans le traitement prescrit à vie à votre animal (pour une insuffisance cardiaque ou une épilepsie par exemple) peuvent annuler tous les bénéfices acquis durant des mois et l'état de santé de votre chien/chat se dégrader jusqu'à devenir pire qu'avant la mise en place du traitement…

Mais le manque d'observance peut aussi avoir des répercussions sur l'environnement de l'animal :

- Un traitement antibiotique interrompu avant la fin parce que le chien/chat ne présente plus de symptômes favorise la sélection de bactéries résistantes à un ou plusieurs antibiotiques.
- L'arrêt des vaccinations peut être à l'origine d'une épidémie virale ou bactérienne.
- L'arrêt d'un traitement hormonal ou psychotrope risque de faire ressurgir l'agressivité d'un chien traité pour ce trouble.
- L'arrêt prématuré d'un traitement pour une affection cutanée de type gale peut entraîner une rechute de l'animal mais aussi la contamination des autres membres du foyer.

Que faire pour améliorer l'observance ?

Pour un traitement préventif (antiparasitaires externes, alimentation spécifique, vermifugation, vaccination…), établissez avec votre vétérinaire un rythme d'administration selon l'âge et les conditions de vie de votre animal.

Dans le cas d'un traitement curatif, suite au diagnostic d'une maladie, le dialogue avec votre vétérinaire est indispensable. Demandez-lui de bien vous expliquer la maladie dont souffre votre chien/chat et de prescrire, lorsque cela est possible, des traitements :

- En nombre limité.
- Dans une présentation adaptée à vous et à votre animal (peut-être un sirop plutôt que des gélules…).
- Avec le moins d'effets indésirables possibles.
- A libération prolongée ou avec une longue rémanence pour limiter le nombre de prises ou d'applications dans la journée.
- Sur une durée la plus courte possible (attention, certaines affections nécessitent des semaines, des mois de traitement, voire un traitement à vie…).

> Une intervention chirurgicale peut également être envisagée à la place de certains traitements médicaux : la stérilisation de votre chatte évitera d'avoir à lui donner une pilule contraceptive toutes les semaines (en plus du bénéfice sur l'apparition des tumeurs mammaires !), une tarsorraphie (suture des paupières) permettra de protéger la cornée le temps de la cicatrisation d'un ulcère si vous avez du mal à mettre des collyres…

De votre côté, soyez honnête : inutile de repartir avec une ordonnance de comprimés pour votre chat si vous savez pertinemment que vous n'arriverez pas à lui faire prendre, ou avec une ordonnance pour des traitements 3 fois par jour si vous êtes absent toute la journée.

Faites-vous expliquer les effets secondaires possibles et le moyen de les minimiser ou d'y faire face (par exemple, tel médicament doit être pris strictement à jeun ou au contraire pendant les repas). Et n'oubliez pas de vous rendre aux visites de contrôle : elles sont indispensables pour contrôler l'évolution de la maladie, vérifier l'efficacité du traitement et procéder à des ajustements thérapeutiques si nécessaire.

> Demandez clairement si l'apparition d'un effet secondaire nécessite l'arrêt du traitement, la diminution des doses ou l'espacement des administrations.

L'industrie pharmaceutique vétérinaire a beaucoup travaillé et innové en développant des présentations de médicaments adaptés aux animaux :

- Comprimés appétents (aromatisés) dont le goût plaît à la majorité des chiens ou des chats.
- Comprimés dont le dosage et la taille sont adaptés à l'espèce (il n'est plus nécessaire de couper un comprimé pour chien en 4 pour soigner un chat !).
- Pipettes dont le contenu traverse la peau et agit à distance, véhiculé par le sang comme un médicament injecté.
- Médicaments à longue durée d'action (une administration tous les mois pour le traitement de l'arthrose).
- Médicaments à instiller dans la narine de l'animal (vaccination contre la toux de chenil).
- Médicaments à faire fondre sous la langue.
- Patch antalgique (dans des conditions très strictes d'utilisation).
- Stylo injecteur d'insuline (à la place des injections classiques)…

> Si vous rencontrez la moindre difficulté lors de l'administration d'un médicament, n'hésitez pas à passer au cabinet vétérinaire (un ASV pourra répondre à vos questions ou vous

montrer le bon geste) ou à prendre contact avec votre vétérinaire par téléphone ou par mail (renseignez-vous sur ce qui est le plus pratique pour lui).

Comment faire en pratique ?

Pour les traitements quotidiens mais occasionnels (15 jours d'antibiotiques par exemple), une seule personne au sein du foyer sera responsable de l'administration du traitement. Si elle doit s'absenter, elle nommera un « remplaçant » et laissera des instructions écrites très précises.

Pour les traitements quotidiens ou hebdomadaires réguliers (traitement antiépileptique ou antidiabétique), choisissez une heure (tous les jours à 14h) ou un jour et une heure fixes (le lundi à midi). Si vous êtes équipé, programmez des alertes SMS ou des applications sur votre téléphone pour qu'il sonne de façon récurrente au moment voulu.

Pour les traitements annuels préventifs de type vaccination, pose d'un implant contraceptif…, votre vétérinaire peut vous proposer un rappel, 15 jours avant la date, soit par courrier, soit par mail, soit par SMS. Pour les vermifugations, pourquoi ne pas en prévoir une à chaque changement de saison, les dates sont faciles à retenir.

Rappels importants :

- Séparez soigneusement les médicaments humains et vétérinaires, hors de portée de vos animaux (les traitements destinés à un chien peuvent être mortels pour un chat, etc...) et de vos enfants.

- N'administrez jamais à votre animal un médicament humain sans l'avis de votre vétérinaire.

- L'administration des médicaments est du ressort et de la responsabilité d'un adulte. Même si c'est le « chien de votre fille » celle-ci ne peut raisonnablement pas penser tous les jours/mois/trimestres au traitement du chien…